



Séance du Conseil municipal du 15 avril 2024
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, Y. Cogne, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Leresche, S. Moget, N. Pontinelli, A. Roduit, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, Maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	A. Cogne, F. Davet
Procès-verbal :	F. Arfaras

La présidente L. Cocquio ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024 est approuvé par 7 oui et 4 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Mme Cocquio rappelle que la décision du 31 janvier 2024 concernant la subvention d'investissement de 3 millions de francs destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle est entrée en force, et disponible sur CMNet.

Lettre reçue des habitants du chemin des Bois-de-Saint-Victor à La Petite-Grave

Mme Cocquio donne lecture du second courrier daté du 21 mars 2024 reçu de la part de certains habitants du chemin des Bois-de-Saint-Victor relatif à l'aménagement et la sécurité. Ce courrier comporte 24 signatures.

Mme Zäch indique que la commune va répondre à ce courrier. Concernant le plan directeur, la commune a travaillé sur le sujet, une séance est prévue demain soir avec Urbaplan. Une séance publique est également agendée au mois de septembre 2024. Les priorités pour Cartigny sont établies, et un travail sera fait en priorité avec la Petite-Grave.

Concernant la traversée cyclable, la commune est en contact avec le canton. Il est prévu d'installer un feu de signalisation routière afin que les cyclistes puissent traverser la route de Cartigny en toute sécurité. Mme Zäch ne peut pas indiquer si les travaux seront effectués cette

année encore pour des raisons de budget cantonal, mais elle a insisté auprès du canton afin que cela se fasse au plus vite.

Concernant les horaires de bus, Mme Zäch a déjà contacté les TPG afin d'essayer de trouver une solution. Le service TPG Flex n'est plus autant utilisé depuis qu'il n'y a plus d'horaires fixes. Les TPG sont conscients du problème et vont revoir le concept. La commune envisage d'offrir aussi une subvention aux enfants de l'école de Cartigny. Rappelons qu'une subvention est déjà octroyée depuis plusieurs années aux jeunes âgées de 12 à 20 ans.

Concernant le feu de signalisation, M. Bavarel demande si le budget concerné est bien celui du canton. Tel est bien le cas. Le canton a donné un préavis positif au projet.

M. Bavarel souhaiterait également savoir s'il y a un lien entre le fait d'offrir les abonnements TPG, et les horaires qui ne conviennent pas. Mme Zäch répond qu'il n'y a pas de lien mais que cela pourrait être un coup de pouce afin de démontrer que la commune fournit un effort si les parents souhaitent que leurs enfants prennent le bus.

M. Bavarel demande si les horaires de bus peuvent être, dans la mesure du possible, aménagés en fonction des heures de début des cours. Mme Bolle de Paoli mentionne que le problème s'est déjà posé avec des élèves au collège qui avaient eu des soucis d'horaires à cause du bus et le problème avait été rapidement réglé. Les TPG sont très à l'écoute quant aux demandes des communes.

Mme Zäch revient sur le problème du TPG Flex qui fonctionnait bien, mais actuellement, il y a un problème avec les horaires qui sont désormais tous à la demande. Il est évident que si les usagers ne peuvent pas compter sur le service, cela est problématique. Les TPG sont déjà informés du problème et sont en cours de réflexion pour améliorer le service.

M. Vouillamoz fait remarquer la difficulté pour les élèves du cycle d'orientation ; tous les bus arrivent au même endroit devant le cycle et ne peuvent pas s'arrêter en même temps. De plus, il faut bien réfléchir à décaler les horaires pour les bus qui desservent un cycle et toute la campagne genevoise.

Mme Zäch ajoute qu'avec TPG Flex, les parents pourraient organiser le transport. Cependant il faut que les enfants aient un abonnement. M. Vouillamoz souligne qu'il faudrait voir combien de personnes seraient intéressées à prendre le bus.

Mme Cocquio indique que payer les abonnements de bus pour les enfants de l'école primaire serait aussi intéressant pour les activités extrascolaires.

Mme Zäch informe que la commune avait également proposé en commission d'investir dans un vélo cargo plus grand ou l'organisation d'un véli-bus. La commune est toujours preneuse d'idées afin d'avancer sur le sujet. Mme Cocquio avait déjà proposé de s'organiser afin d'effectuer les trajets à vélo accompagné d'un adulte.

Concernant la problématique de la zone 20, Mme Zäch indique qu'il faut travailler plus globalement et ne pas s'arrêter à une rue. Il sera intéressant de travailler avec les habitants dans le cadre du Plan directeur communal.

M. Y. Cogne revient sur la gratuité des TPG et informe que cela est prévu dans le programme cantonal lié aux excédents 2023 et que cela ne sera pas à la charge de la commune. Concernant le feu au carrefour, M. Y. Cogne indique que cela ne sera pas au budget du canton avant 2025 puisque le budget se fait par année ; il propose que la commune avance l'argent, puisqu'elle en

a les moyens, plutôt que d'attendre que cela soit approuvé par le canton. Mme Zäch en a pris bonne note.

En conclusion, Mme Zäch répond que l'exécutif va rencontrer quelques signataires du courrier pour répondre à leurs questions.

Mme Dubouloz trouve que les réponses données ce soir répondent bien aux demandes mentionnées dans le courrier précité.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Convention sur problèmes de l'endettement

Les communes de la Champagne ainsi que la commune de Bernex sont touchées par le problème de l'endettement. Mme Bolle de Paoli informe que les magistrats en charge du social ont été convoqués à une séance avec la Fondation genevoise pour le désendettement qui propose de signer une convention, ainsi que l'organisation d'une permanence qui aura lieu à Bernex (modalités à définir). Toutes les communes ont accepté d'entrer dans cette convention qui sera signée prochainement. Cela ne coûtera rien aux communes ; leur travail sera d'informer les habitants de cette solution qui existe afin de les aider. Le but est de proposer des aides de réorganisation et prêts sans intérêt afin que les personnes concernées puissent rembourser leurs dettes le plus rapidement possible. Cartigny a accepté de signer ladite convention. Un avis paraîtra dans le journal communal, ainsi que sur le site internet de la commune et peut-être dans un tout ménage afin d'informer les habitants que cette solution est en place.

Panneaux de basket dans le préau de l'école

Mme Bolle de Paoli indique qu'un préau couvert provisoire a été installé durant les vacances de Pâques. Pour ce faire un panneau de basket devait être enlevé .

Depuis quelques temps, la commune a reçu des plaintes d'habitants aux abords du préau à cause de certaines personnes qui ne respectent pas les horaires d'utilisation du préau, pourtant indiqués sur un panneau, et jouent au basket. Les habitants sont souvent intervenus mais la situation n'a pas changé. La commune a finalement reçu un courrier de leur part et a décidé de supprimer également le deuxième panneau.

La commune s'est renseignée auprès des enseignantes de l'école qui l'ont informée que les élèves utilisaient beaucoup ces paniers durant les récréations. La commune a donc commandé de nouveaux panneaux mobiles sur roulettes afin que les élèves de l'école puissent jouer au basket durant les récréations et qu'ils puissent être, soit rentrés dans l'école le soir, soit enchaînés afin de ne plus déranger les habitants aux alentours. Le dépassement de budget pour cet achat est peu conséquent et les panneaux seront livrés très prochainement.

M. Bavarel indique qu'il est dommage qu'à cause de quelques individus, les gens qui jouent au basket aux horaires prévus soient pénalisés. Il demande s'il n'y a pas un autre moyen de faire. Il rappelle qu'il avait été prévu en séance de remplacer le panneau défectueux, ce qui ne sera finalement pas le cas. A son sens, cela n'engendrerait pas de frais énormes de remplacer un panneau. Il serait peut-être possible d'imaginer une réorganisation de ces panneaux afin de moins déranger les riverains. Vu le temps de conception du nouveau préau qui se compte en année(s), cela vaut peut-être la peine d'y réfléchir.

Mme Bolle de Paoli informe que la commune est ouverte à toute proposition de solutions. Elle précise qu'il n'y a pas d'agents de police municipale sur la commune, alors que, comme sur les autres communes, cela pourrait être leur travail de faire régner l'ordre dans le préau de l'école. Ce n'est en tous les cas pas le travail de l'exécutif.

M. Bavarel souligne que le problème peut se porter sur d'autres activités telles que le football.

Mme Walthert ajoute que le revêtement du terrain n'est pas phono absorbant.

M. Bavarel répète que ce n'est pas la bonne réponse à un problème qui ne concerne que quelques personnes. Mme Bolle de Paoli répond que comme les panneaux de baskets se trouvent dans le préau, il fallait trouver une solution d'urgence pour les élèves. Des discussions sont en cours afin de trouver un autre endroit pour installer de nouveaux panneaux de basket fixes. Un article paraîtra dans le journal communal du mois de juin à ce sujet. La suite est en réflexion. La commune a essayé de faire au mieux.

A noter que beaucoup de logements donnent sur le préau. Les habitants ont peut-être envie d'être tranquilles chez eux le week-end. Mme Zäch ajoute que les panneaux de basket n'ont pas toujours autant été utilisés. M. Bavarel relève que s'ils sont de plus en plus utilisés, c'est qu'il y a une demande à ce niveau et qu'il n'est pas juste de pénaliser tout le monde.

M. Vouillamoz estime que la réponse au problème des horaires d'utilisation des panneaux de basket n'est pas la meilleure. Si des enfants jouent au football contre le mur de l'ancienne école, il ne sera pas possible d'ôter le mur de l'école.

M. Bavarel précise qu'il s'agit, soit d'un problème général de basket qui dérange, même durant les horaires annoncés ; soit d'un problème de quelques joueurs de basket, en dehors des horaires autorisés, et dans ce cas-là, beaucoup de personnes sont punies. Selon lui, la commune doit se positionner par rapport à ce point.

Si des enfants jouent au basket dans le préau le dimanche avant 8h, il faut les identifier et discuter avec eux, cela serait plus constructif. Le rôle du préau est d'accueillir les utilisateurs.

Mme Zäch rappelle que le revêtement actuel n'est pas adapté pour jouer basket. Une autre solution doit être trouvée. Le préau est à revoir. A noter que la commune peut trouver des solutions pour mettre à disposition la salle de gym.

M. Vouillamoz précise que le bruit pour les habitants autour d'un préau d'école est normal, cela fait partie de la vie, même si ce n'est pas toujours agréable.

Mme Bolle de Paoli ajoute que la décision a été difficile à prendre et a été prise après de longues discussions.

M. Vouillamoz mentionne que si le préau était fermé, il n'y aurait plus de bruit. Cela n'est évidemment envisageable pour la commune. Mme Zäch ajoute que la commune est déjà sur des pistes pour installer des panneaux fixes extérieurs sur la commune.

M. Bavarel estime que la solution n'est pas équilibrée. Certaines personnes se sont plaintes, mais il est dommage d'avoir supprimé ces panneaux de basket avant d'avoir trouvé une solution de remplacement. Ce sport a un côté convivial et social.

4. Présentation des comptes 2023 et rapport de commission y relatifs

M. Y. Cogne résume le rapport de la commission des finances sur les comptes de l'année 2023.

Il souligne que les charges ont été vraiment bien maîtrisées par rapport au budget, les dépassements ayant été annoncés durant l'année.

Au poste Immeubles administratifs, la cuisine de la salle communale a été refaite l'année passée.

Les frais Hominal pour la caserne des pompiers font suite à la vidange des canalisations.

La mise en conformité des abris de protection civile est terminée (débutée il y a deux ans).

Dans la rubrique Culture, Matériel d'exploitation fourniture, le dépassement est dû au rachat de tentes qui se sont envolées et abîmées.

L'Association de bibliothèque de Cartigny s'est dissoute et a versé l'excédent à la commune puisqu'il n'y a pas de nouvelle association de bibliothèque qui a été créée. Ce montant pourrait permettre d'acheter une bibliothèque extérieure comme déjà discuté.

Dans la rubrique Crèches et garderie, la comptabilité des Cartiminois est désormais sous-traitée à la fiduciaire Hess (CHF 6'500.- + TVA 7.7%).

Concernant les recettes, le montant annoncé des recettes fiscales au budget était de CHF 2'838'598.-. L'AFC a annoncé dans les comptes un montant de CHF 3'446'549.45.

A noter que le seul poste en baisse dans le tableau de l'analyse des recettes est l'impôt à la source (- CHF 37'784.18).

L'augmentation de CHF 86'294.- du Fonds de péréquation est liée à l'excédent du canton de plus de CHF 1 milliard.

Au total, le montant de l'excédent de recettes comptabilisées par rapport au budget se monte à 21% de plus, ce qui représente entre 10 et 12 centimes d'impôts.

La commission des finances se réunira prochainement afin d'étudier la possibilité de procéder à des amortissements complémentaires. Concernant ce qu'il restera à amortir sur la rénovation de la ferme Gallay, M. George souhaite savoir si la commission des finances a évalué l'impact que l'une ou l'autre des solutions aurait sur la péréquation communale. Si la commune augmente sa capacité à amortir, risque-telle d'être pénalisée sur la péréquation ? M. Y. Cogne doit vérifier, mais il ne le pense pas. La péréquation intercommunale dépend de la valeur moyenne des centimes de la commune, du nombre de centimes, du nombre d'enfants scolarisés, de la surface totale du territoire appartenant aux autorités communales et de l'écart du centime communal par rapport au centime moyen des autres communes. Sauf erreur, le total d'amortissement ne rentre pas dans la péréquation.

Concernant l'engagement d'un collaborateur supplémentaire pendant la belle saison, M. Bavarel souhaite savoir si cela se fait chaque année. Mme Walthert indique que c'est la deuxième année. M. Bavarel propose alors de le mettre au budget. Mme Walthert rappelle que le montant est inscrit au budget. Mme Zäch ajoute que ce n'est pas forcément récurrent mais tous les postes à l'interne seront revus en vue du recrutement d'un secrétaire général.

5. Rapports de commission

Il n'y a pas de rapport de commission.

6. Propositions et questions

Boîte à livres

Mme Walthert a envoyé un courriel aux membres de la commission de la culture concernant l'installation d'une boîte à livres et attend toujours un retour de la part des commissaires. Le coût pour une boîte à livres en forme de « C » arrondi, proposé par une école avec un travail du bois spécifique, est de CHF 10'000.-. Le prix est trop élevé pour certains, la commune a donc demandé d'autres devis. Il serait possible, pour la même somme, d'installer deux boîtes à livres, mais en forme de « C » carré. La question est de savoir si la commune choisit une boîte avec un joli travail ou deux boîtes pour le même prix, et si cela se fait cette année ou l'année prochaine.

M. Bavarel estime que le prix de CHF 10'000.- pour une boîte qui accueille des livres d'occasion est beaucoup trop cher et irrespectueux de l'argent public. Pour ce prix-là, il faudrait alors dire que c'est une œuvre d'art et qu'elle soit signée par un artiste. Mme Walthert répond que si la démarche avec le travail du bois a été effectuée, c'est pour une démarche artistique, mais le projet ne sera pas signé par un artiste.

M. Bavarel rappelle que la démarche de base était en lien avec une école qui n'a pas eu le temps de s'occuper du projet. Mme Walthert rappelle que le coût de l'école articulé était également aux alentours de CHF 10'000.-.

M. George revient sur le projet et l'école à qui il a été initialement proposé. Mme Zäch répond que les élèves ont réalisé plusieurs projets et que la commission en a choisi un. La commune a bien entendu remercié l'école pour son travail et lui a fait un don pour le voyage d'étude de la classe. M. Bavarel souligne que la solution a été choisie par les conseillers municipaux sans notion du prix, mais uniquement sur l'esthétique et l'idée de travailler avec une école.

Mme Cocquio propose d'en discuter en commission de la culture plutôt qu'en plénière.

Fête des promotions 2024

Mme Bolle de Paoli indique que la fête des promotions aura lieu le samedi 29 juin 2024. Cependant, la capacité de la salle est trop petite vu le nombre d'élèves cette année.

Une réunion a eu lieu avec l'école, et il a été décidé que les enfants attendront de passer sur scène sous la tente extérieure afin de libérer des places à l'intérieur de la salle.

De plus, la distribution des prix prenait beaucoup de temps les années précédentes. Il a donc été décidé, avec les associations et les parents d'élèves, d'effectuer cette distribution de récompense le dernier vendredi d'école, dans le préau, en offrant un goûter aux enfants. Mme Bolle de Paoli demande donc aux conseillers municipaux, s'ils sont disponibles, de venir le vendredi 28 juin 2024 à 10h00, afin de représenter le conseil municipal.

A noter que la location d'une scène extérieure avec une petite tente coûterait CHF 5'000.-, ce qui est exagéré pour une heure de spectacle.

Les associations qui gèrent les stands des promotions ont été informés de cette décision qu'ils trouvent adéquate.

La séance est levée à 21h42.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller.e :

.....

.....

.....

Conseil municipal de Cartigny
Commission des finances

Cartigny, le 15 avril 2024

Rapport de la commission des finances sur les comptes de l'année 2023

Introduction :

La Commission des finances s'est réunie le 26 mars 2024, en présence de l'Exécutif, Sandra Lörtscher et Patric Hess.

Pendant cette réunion, la Commission des finances a étudié les comptes de l'année 2023 établis par l'Exécutif.

Ces comptes sont en cours d'audit. Le rapport des auditeurs nous sera remis avant l'approbation des comptes.

Discussion :

Les comptes présentés pour l'année 2023 se soldent par un excédent de CHF 784'395.60, alors que le budget prévoyait un découvert de CHF 56'941.00, dans les normes des montants admis dans le cadre de RFFA. Cela résulte de recettes fiscales en hausse d'environ CHF 600'000.00, de charges en augmentation de CHF 230'000.00 (y compris les charges liées à l'augmentation de nos recettes fiscales) et de l'augmentation de la valeur de nos actions BCGe pour CHF 412'000.00.

De manière générale, avant la revue détaillée des écarts évoqués ci-dessous, nous constatons que le budget a été, pour la partie qui dépend de nos autorités, particulièrement bien respecté.

Les principales différences de dépenses et recettes appellent de notre part les commentaires suivants :

Aux dépenses :

Au poste Services généraux, Salaires du personnel, l'augmentation de CHF 21'419.40 découle de frais de collaborateurs en remplacement lors de maladies et accidents. Ces frais sont compensés par les indemnités de l'assurance.

Au poste Immeubles administratifs, Acquisition meubles, machines et appareils, l'augmentation de CHF 25'485.91 provient de la rénovation de la cuisine de la salle communale.

Dans la même rubrique, au poste honoraires administratifs et mandats, le dépassement de CHF 42'861.98 découle des honoraires de l'architecte pour la rénovation de l'ancienne école. Pour mémoire, notre Conseil avait convenu de passer cette dépense à charge de l'exercice 2023 plutôt qu'en crédit d'investissement.

Dans la même rubrique, au poste entretien bâtiment, le dépassement de CHF 10'405.45 provient de frais Hominal pour la caserne des pompiers.

Dans la rubrique Service du feu, au poste Formation cours sapeurs-pompiers, le dépassement de CHF 4'635.00 est lié au recrutement de nouveaux pompiers.

Dans la rubrique Protection civile, au poste matériel d'exploitation et fourniture, le dépassement de CHF 10'196.05 fait suite à la mise en conformité de nos abris.

Dans la rubrique Culture, Matériel d'exploitation fournitures, le dépassement de CHF 7'663.45 provient du remplacement de nos tentes.

Au poste autres revenus d'exploitation, la recette de CHF 9'226.25 correspond au solde des avoirs de ABC, qui a été liquidée.

A la rubrique Sport, Acquisition matériel, le dépassement de CHF 6'758.00 correspond à l'acquisition de matériel de sport pour la salle de gymnastique.

A la rubrique Loisirs, Entretien des parcs, le dépassement de CHF 14'008.21 est lié à l'abattage d'arbres.

Dans la rubrique Crèches et garderie, au poste Honoraires administratifs, le dépassement de CHF 7'000.50 correspond aux honoraires pour la tenue de la comptabilité des Cartiminois.

A la rubrique Routes Communales, au poste Honoraires administratifs, le dépassement de CHF 64'660.77 correspond à des remplacements et à l'engagement d'un collaborateur supplémentaire pendant la belle saison.

Aux recettes :

A. Recettes fiscales :

Les recettes de l'année 2023 sont très largement supérieures aux montants qui nous avaient été annoncés lors de l'élaboration du budget 2023, à l'automne 2022.

L'augmentation totale s'élève à CHF 607'951.45 (les charges liées à l'encaissement de nos recettes augmentent de CHF 8'490.17).

A l'exception des impôts à la source, pour lesquels le montant encaissé est inférieur de CHF 37'000.00 au montant prévu, tous les autres postes d'impôts augmentent, parfois considérablement. Ainsi, on nous verse pour l'impôt sur le revenu, au titre des années précédentes, CHF 492'000.00, desquels il convient sans doute de déduire la « reprise » de CHF 161'000.00 d'impôt à la source, ce qui représente un excédent net, sur les années précédentes, de CHF 331'000.00, soit 18 % de nos recettes impôt sur le revenu. L'impôt sur les prestations en capital a rapporté près de 3 fois ce qui était prévu. Même l'impôt sur la fortune présente un excédent de plus de 12 %.

L'excédent de recettes comptabilisé en 2023 représente 10 à 12 centimes d'impôt. Nous avons définitivement bien fait, pour 2023, de décider de réduire notre centime. La question pourra de nouveau se poser lors de l'élaboration du budget 2025...

B. Réévaluation du patrimoine financier :

Nos actions BCGe détenues au patrimoine financier nous permettent de constater une plus-value latente de CHF 412'230.00.

Le résultat net des immeubles détenus au patrimoine financier ressort du tableau annexé.

Conclusion :

Cet excédent important, de CHF 784'395.60, va nous permettre de comptabiliser des amortissements exceptionnels, pour réduire nos charges futures, conformément à la délibération que nous avons votée le 11 décembre dernier.

Pour mémoire, les 3 postes pour lesquels nous pouvons faire un amortissement complémentaire sont les suivants :

- Rénovation Ferme Gallay, pour CHF 1'417'809.14 ;
- Réfection canalisation Pré-de-Bonne pour CHF 116'359.85 ;
- Transformation stand de tir pour CHF 82'354.13.

Selon les décisions que nous prendrons pour l'approbation de ces comptes et de ces amortissements, ces amortissements exceptionnels auront pour conséquences :

- De réduire nos charges courantes, dès l'année prochaine ;
- De raccourcir la durée d'amortissement, nous faisant bénéficier, plus tard, de la même réduction de charge.

En gros, on peut amortir la moitié de ce qui reste sur la rénovation de la ferme Gallay. La question qui se pose est de savoir si le solde à amortir doit être réparti sur la durée initiale, en réduisant le montant annuel des amortissements futurs, ou s'il faut continuer à amortir du même montant, pour terminer plus tôt. Les conséquences ne seront pas les mêmes sur nos investissements futurs.

La Commission des finances se réunira la semaine prochaine pour analyser les différents scénarios et vous revenir avec une proposition d'utilisation de cet excédent.

Nous saisissons cette occasion pour remercier l'Exécutif, Sandra Lörtscher, Maryline Romand, Pierre-Alain Prinz et Patric Hess pour leurs travaux et la maîtrise des dépenses pendant l'exercice écoulé et pour leur transparence lorsque des dépenses non budgétées doivent être engagées.

YCO / 15.04.2024

Cartigny – Comptes 2023 – Analyse des recettes

	Budget	Comptes	Ecart année en cours	Ecart années précédentes	Ecart totaux	En pourcentage du budget
PP Revenu	1'834'163.00	1'876'099.00	41'936.00		41'936.00	2%
PP Revenu années précédentes		492'665.05		492'665.05	492'665.05	
Prestations en capital	38'984.00	144'303.55	105'319.55		105'319.55	270%
Imputations forfaitaires		- 2'672.50	- 2'672.50		- 2'672.50	
PP Fortune	468'783.00	472'891.00	4'108.00		4'108.00	1%
PP Fortune années précédentes		52'677.45		52'677.45	52'677.45	
PP Impôt à la source	247'180.00	209'395.82	- 37'784.18		- 37'784.18	-15%
PP Impôt à la source années précédentes		- 161'119.29		- 161'119.29	- 161'119.29	
PM Bénéfice	23'505.00	24'224.00	719.00		719.00	3%
PM Bénéfice années précédentes		- 1'224.90		- 1'224.90	- 1'224.90	
PM Fonds de péréquation	204'978.00	291'272.00	86'294.00		86'294.00	42%
PM Capital	2'116.00	8'218.00	6'102.00		6'102.00	288%
PM Capital années précédentes		621.00		621.00	621.00	
Rachat AdB	3'000.00	11'915.30	8'915.30		8'915.30	297%
Compensation verticale (RFFA)	15'889.00	27'283.97	11'394.97		11'394.97	72%
TOTAL	2'838'598.00	3'446'549.45	224'332.14	383'619.31	607'951.45	
En pourcentage du budget			8%	14%	21%	